

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le vingt octobre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – MOUSSERIN Jean-Luc - AUGER Patrick - LEROUX Richard – POTIER Nathalie - HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BLANCHET Patrick – DESSALCES Jean-Claude qui donne pouvoir à POTHIER Nathalie– TRAVICHON Daniel qui donne pouvoir à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - VICHY COMMUNAUTE

1. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- adopte les nouveaux statuts proposés par Vichy Communauté et
- donne mandat à M. le Maire pour signer les actes inhérents en découlant.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX VELOS ELECTRIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de 2 vélos électriques destinés à l'initiation de la population et/ou des agents communaux,
- autorise M. le Maire à la signer,
- décide de mettre à disposition, par période d'une semaine, les deux vélos électriques sous réserve de la signature d'un contrat de location et du dépôt d'un chèque de caution d'un montant de 1 000 € par l'utilisateur.

3. PROGRAMME DE REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide de s'inscrire dans le futur programme de revitalisation des centres bourgs qui sera porté par la Communauté d'agglomération.

DECISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal décide trois virements de crédits sur le budget 2017.

INVESTISSEMENTS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide la réalisation des opérations suivantes sur l'exercice 2018 :
 - travaux de voirie (lotissement Barnier – Impasse Terre de la Cure – Entrée et parking Espace Rural Culturel – Chemin de Jallot – Chemin de Barbesèche - 21 300 €) ;
 - Achat de signalisation verticale (800 €) ;
 - Travaux aux bâtiments (secrétariat de la mairie, ajout de bancs et remplacement des menuiseries des vestiaires; réparation toiture de la chapelle nord de l'église – 26 827 €) ;
 - installation de filets « pare-ballon » au terrain de football (8 743 €)
 - achat de jardinières pour le pont du bourg (900 €) ;
 - engazonnement des trottoirs (1 500 €) ;
 - installation de la stèle de la mémoire (1 000 €) ;
 - aménagement de l'Espace Rural Culturel (rideau de scène et vidéoprojecteur – 3 247 €)
 - éclairage public (Rue de l'Auditoire et La Roche – 10 289 €).

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- approuve les termes de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 et
- autorise M. le Maire à la signer.

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- propose l'achat des terrains d'une succession vacante pour lesquels un droit de préemption urbain a été institué le 17 juin 2017.

QUESTION DIVERSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- arrête la date du 08 Juin 2018 pour procéder à l'inauguration de l'Espace Rural Culturel.

Fait à SEUILLET, le 27 Octobre 2017

Le Maire,
BONNET Pierre

